

Hôtel de VilleB.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Direction de l'Habitat et de la Rénovation urbaine Division Sécurité civile et Habitat indigne Tél. 04 68 66 34 49 Fax: 04 68 62 38 22

MANIFESTATION PUBLIQUE Demande d'autorisation Décret n°97-646 du 31/05/1997

<u>Manifestations concernées</u> : manifestations sportives, récréatives ou culturelles <u>Délai</u> : un an au plus et un mois au moins avant la date de la manifestation pour dépôt e Préfecture
Nom:
Adresse:
Téléphone portable :
Nature de la manifestation : Qualité des organisateurs :
Date et heure :
Lieu:
Configuration du lieu, capacité d'accueil du site (fournir note explicative avec plan précisant les différents accès à la manifestation permettant le passage des secours)
Nombre de personnes concourrant à l'organisation :
Nombre de spectateurs attendus :
Utilisation du feu : □oui □non
Utilisation de feux d'artifices : si oui nous contacter
Implantation de chapiteaux, tentes, structures: Validé sous le n°, le par la préfecture de pour une vitesse de vent de :km/h et une épaisseur de neige de : cm
Mesures d'hygiène : -sanitaires : □oui □non quantité : -points d'eau : □oui □non quantité :

-arrêté de sonorisation : □oui □non -arrêté d'utilisation du domaine public : □oui □non -arrêté de circulation et de stationnement : □oui □non
Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public (ces mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité) -contrôle des installations électriques provisoires : .coffrets électriques : □oui □non par (nom du technicien compétent ou de l'organisme de contrôle agréé) : .attestation de bon montage : □oui □non par (nom du technicien compétent) :
-contrôle des structures en élévation : 🛭 oui 🗖 non par (nom du contrôleur ou organisme de contrôle agréé) :
-mise à disposition des secours de la sonorisation pour diffusion d'ordres d'évacuation ou consignes de sécurité : □oui □non -moyens supplétifs type mégaphone : □oui □non
-éclairage supplétif : □oui □non
-vacuité des cheminements d'accès des secours et d'évacuation du public : □oui □non -respect de la réglementation édictée par la fédération sportive concernée : □oui □non
-dispositif prévisionnel de secours : -service d'ordre (société + nombre d'agents) :
Le déclarant , agissant en qualité de _
Date et signature :
PIECES A JOINDRE EN 3 EXEMPLAIRES
☐ le présent formulaire ☐ un plan de situation ☐ un plan masse ☐ un descriptif des activités ☐ un descriptif de l'installation électrique ☐ un plan précisant le positionnement des moyens de secours
Imprimé à remplir et retourner en 3 exemplaires à : Mairie de Perpignan DHARU, Division Sécurité Civile Habitat Indigne 11 rue du Castillet 66931 Perpignan Cédex 2 : 04.68.62.37.18 =: 04.68.62.38.22

Autorisations administratives :